

### Analyse des données de vente de produits phytopharmaceutiques en 2014 dans la région Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine se place au premier rang français et européen pour sa production agricole. Les productions végétales représentent plus de 66 % de la valeur de production. Son climat océanique favorisant le développement des maladies fongiques, associé à la présence de productions à forte valeur ajoutée, nécessitent une protection phytosanitaire efficace. Avec plus de 31 000 tonnes de produits phytosanitaires vendues en 2014, les ventes ont progressé de plus de 9 % sur un an. Cette évolution est à mettre en perspective avec les conditions climatiques et sanitaires de 2013 et 2014.



#### LE CONTEXTE AGRICOLE RÉGIONAL

**La Nouvelle Aquitaine : 15 % de la « Ferme France ».**

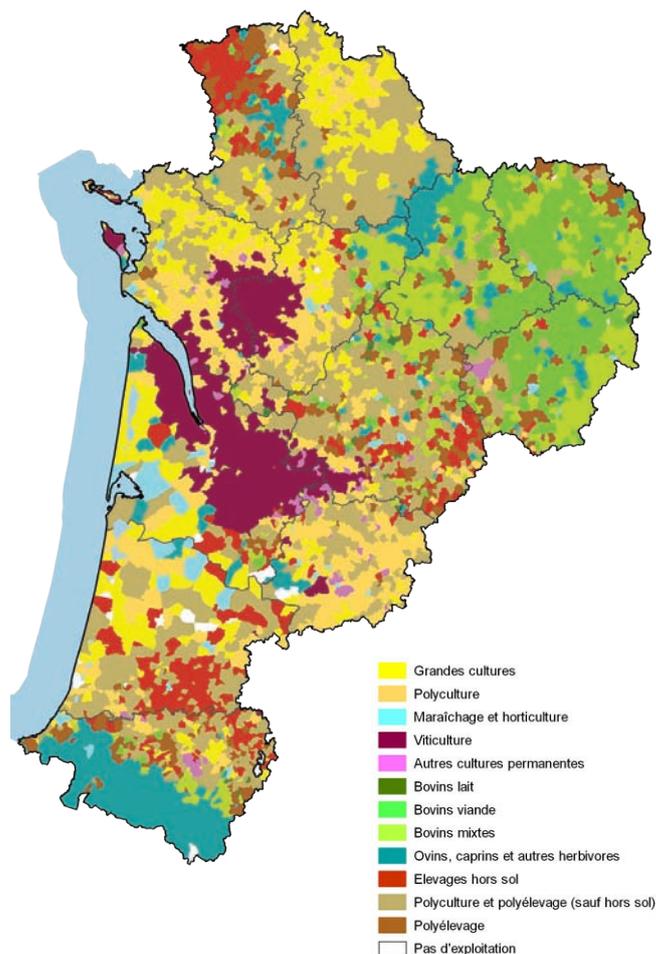
Avec une production agricole d'une valeur de 11,12 milliards d'euros (hors subventions) en 2015, la région Nouvelle-Aquitaine se place au premier rang français et européen et représente à elle seule, 15 % du chiffre d'affaires de la Ferme France.

**Les productions végétales : les deux tiers de la valeur de la production.**

Portée par les céréales et la vigne, la production végétale constitue près de 66,7 % de la valeur de production soit 7,5 milliards d'euros en 2015. Cette importance des productions végétales place la Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ au rang de 4<sup>ème</sup> région céréalière d'Europe,
- ✓ à la première place française et européenne en matière de maïsiculture, 1<sup>ère</sup> région française et seconde européenne, pour la culture du tournesol,
- ✓ 2<sup>ème</sup> vignoble français derrière la région Occitanie et 3<sup>ème</sup> vignoble européen en surface après l'Espagne. C'est le 1<sup>er</sup> vignoble en valeur de production aussi bien français qu'euro-péen.

Orientation technico-économique par commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010  
GEOFLAD Copyright IGN - Paris 2010 Reproduction interdite

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Nouvelle-Aquitaine**

Siège : Le Pastel  
22, rue des Pénitents Blancs  
CS 13916

87039 LIMOGES Cedex 1  
Tél : 05 55 12 00 00

Site de Bordeaux :  
51, rue Kiéser - CS 31187  
33077 BORDEAUX Cedex  
Tél : 05 56 00 42 00

Site de Poitiers :  
15, rue Arthur Ranc - CS 40537  
86020 Poitiers Cedex  
Tél : 05 49 03 11 00

Site internet :  
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

## Une région caractérisée par une grande diversité d'agricultures

La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une grande diversité de productions agricoles qui oriente les types et quantités de produits phytopharmaceutiques vendus. Elle peut se découper en quatre secteurs agricoles :

- ✓ Au nord-est, un bassin allaitant qui regroupe principalement les départements d'élevage de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du nord de la Dordogne et de l'est de la Vienne.
- ✓ Des plaines de la Vienne et de la Charente, jusqu'au Lot-et-Garonne, une vaste zone céréalière dans laquelle les grandes cultures (blé, tournesol, colza...) sont prédominantes.
- ✓ Autour de Bordeaux et de Cognac, une région très largement viticole spécialisée dans la production de vin, de liqueurs et d'eaux de vie.
- ✓ Au sud de Bordeaux et jusqu'au Pays Basque, une agriculture plus diversifiée avec notamment de nombreuses exploitations en polyculture-élevage, et certaines des productions emblématiques, comme le canard gras du Sud-Ouest ou la brebis laitière de l'Ossau-Iraty. La culture du maïs y est également fortement présente, souvent en monoculture, notamment dans le département des Landes et le bassin de l'Adour.

Cette description macroscopique ne doit pas occulter des bassins de production comme les productions fruitières dont la pomme, localisées autour de Brive, en Gâtine dans les Deux-Sèvres et en Lot-et-Garonne et la prune d'Ente autour d'Agen. A noter également les cultures maraîchères, représentant au plan national 20 % des surfaces, très présentes dans les Landes et dans une moindre mesure, en Gironde et dans le Lot-et-Garonne.

Ces caractéristiques de productions ont une incidence sur les types et quantités de produits phytopharmaceutiques vendus.

## LE CONTEXTE CLIMATIQUE ET SANITAIRE DES ANNÉES 2013 ET 2014

### 2013 une année marquée par une forte pression des maladies fongiques et des accidents climatiques.

L'année 2013 se caractérise par un printemps exceptionnellement humide et frais d'avril à juin ce qui entraîne des retards d'implantation de cultures et surtout une forte pression des maladies fongiques. L'été fait enfin son apparition en juillet mais des orages accompagnés de grêle et de vent marquent à plusieurs reprises le vignoble ainsi que les cultures de maïs.

### Grandes cultures : recrudescence des ravageurs

Les précipitations importantes du printemps perturbent les semis de maïs. Plusieurs milliers d'hectares ne peuvent être semés (10 000 hectares essentiellement dans les Landes et Pyrénées-Atlantiques). Ces conditions humides favorisent le développement des adventices, des champignons et des ravageurs qui altèrent la qualité et le rendement des productions végétales. Les dégâts de limaces et de ravageurs du sol (taupins et scutigerelles) sont exacerbés par les excès d'eau et la croissance lente des plantes en début de cycle. Pour les céréales, les rendements sont très irréguliers. Ceux du blé tendre sont inférieurs de 15 % à 2012. Pour les oléagineux, la situation est contrastée avec un très net recul de la production de colza (-40 %) et une récolte de tournesol stable malgré une forte augmentation des surfaces (+25 %). Les rendements du maïs sont également en baisse de 14 % par rapport à 2012.

### Viticulture : une forte pression du mildiou et des orages de grêle dévastateurs

La pluviométrie excédentaire en mai et juin, près du double par rapport à la moyenne trentenaire, favorise le développement précoce de Botrytis et du mildiou. La présence quasi systématique de rosées matinales en juillet et août maintient une pression fongique élevée. Les conditions climatiques de

## Surfaces des principales cultures par département en Nouvelle-Aquitaine en 2013 et 2014

unité : milliers d'ha

	SAU		dont céréales		oéloprot.		Vigne		Légumes		Fruits		Surface tjrs en herbe	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Charente	375,2	376,0	139,1	140,1	54,1	53,9	40,8	41,2	0,5	0,5	0,9	0,9	57,2	56,3
Charente-Maritime	443,6	442,8	212,6	216,2	79,4	75,2	40,6	40,5	1,6	1,7	0,8	0,8	56,7	56,7
Deux-Sèvres	460,3	462,0	173,0	185,2	63,7	61,2	1,1	1,0	2,2	2,2	1,0	1,0	76,1	76,2
Vienne	475,0	475,3	240,1	243,8	89,8	88,7	1,6	1,5	2,0	1,8	0,2	0,2	39,9	39,1
Dordogne	369,6	371,0	80,8	82,0	18,8	19,7	12,4	12,3	0,9	1,1	9,1	9,2	162,0	162,0
Gironde	267,4	266,3	42,4	43,0	6,9	6,3	120,7	120,1	8,6	8,6	1,5	1,4	63,3	63,1
Landes	218,2	216,6	135,8	134,7	5,8	6,7	2,1	2,0	18,9	18,9	0,9	1,0	15,8	15,8
Lot-et-Garonne	287,0	284,9	122,5	116,7	50,3	53,3	6,4	6,5	5,6	6,2	16,3	16,1	29,7	29,7
Pyrénées-Atlantiques	432,1	430,9	97,6	98,2	3,7	5,4	2,7	2,7	2,4	2,6	0,7	0,7	228,1	228,0
Corrèze	233,1	232,8	13,3	13,7	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	3,2	3,2	178,5	178,3
Creuse	325,4	325,4	35,9	37,0	3,2	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	222,0	221,0
Haute-Vienne	320,0	319,9	39,2	40,7	2,8	3,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,9	0,9	170,0	168,5
Nouvelle-Aquitaine	<b>4206,9</b>	<b>4203,9</b>	<b>1332,2</b>	<b>1351,2</b>	<b>378,7</b>	<b>377,0</b>	<b>228,6</b>	<b>228,0</b>	<b>42,9</b>	<b>43,7</b>	<b>35,6</b>	<b>35,5</b>	<b>1299,3</b>	<b>1294,7</b>
Nouvelle-Aquit / France (%)	14,5	14,5	14,1	14,1	15,4	15,2	28,9	28,9	20,0	20,1	18,2	18,3	13,8	13,9

Source SAA

septembre et d'octobre, favorables au développement de la pourriture grise, précipitent souvent l'organisation des vendanges pour ce millésime tardif.

La coulure engendrée par les températures basses et les pluies de printemps sur la fleur, conjuguée à des orages de grêle violents, particulièrement dans les Graves, l'Entre-Deux-Mers, le Castillonnais, le Bergeracois occasionnent des pertes de production parfois très importantes (près de 24 000 ha de vignes touchées par la grêle, jusqu'à 80 % de pertes de récolte sur certaines parcelles). Ce sont, au final, 800 000 hl de vins en moins pour le vignoble de Bordeaux. La récolte 2013 est la plus petite dans le sud-ouest depuis 1991 et affiche une baisse de 27 % par rapport à 2012.

### **Productions fruitières : des résultats contrastés avec une forte pression tavelure**

Les pluies continues du printemps et les températures fraîches perturbent la floraison et la pollinisation en vergers de pruniers, pommiers et kiwis. Sur pomme, on note un retard de végétation de 2 à 3 semaines. Par ailleurs, les conditions météorologiques sont extrêmement favorables au développement des maladies fongiques notamment de la tavelure sur pommes. Si au début de la saison la pression des ravageurs est faible, elle s'accroît dans le courant de l'été en particulier pour le carpocapse et le puceron cendré. Au final même avec une production régionale supérieure de 10 % à la moyenne quinquennale, on note une présence importante de petits calibres notamment sur Gala et Golden.

Les pluies perturbent également la récolte des prunes à pruneaux, favorisent l'éclatement de fruits conduisant à des écarts de classement (pouvant aller jusqu'à 30 %) qui ternissent la campagne. La production est en recul de 15 % par rapport à la moyenne quinquennale.

### **2014 un printemps exceptionnellement chaud et un été très humide**

Comparativement à 2013, la météorologie de 2014 n'a pas eu, globalement, d'effet négatif sur les récoltes.

### **Grandes cultures : des semis de céréales à paille retardés, un maïs favorisé**

La récolte tardive des maïs 2013 a eu pour effet de retarder les semis de céréales à paille. Le manque de froid de l'hiver pénalise le tallage. Les fortes et nombreuses précipitations de l'hiver saturant les sols en eau et entraînent des retards dans les travaux tant sur les apports d'azote que sur les travaux de désherbage. Elles sont également propices au développement des maladies, notamment la rouille jaune particulièrement présente sur cette campagne culturale.

Les semis de maïs sont en revanche réalisés dans de très bonnes conditions. L'été frais mais surtout pluvieux profite à la culture qui enregistre de bons rendements. Au niveau des ravageurs du sol et des limaces, la pression est moindre qu'en 2013.

### **Viticulture : une vendange de qualité**

La douceur de l'hiver entraîne un développement précoce de la végétation. La floraison se déroule dans de bonnes conditions laissant présager une très grosse récolte. L'été, maussade, est favorable au développement du mildiou et du botrytis. La fin d'été est marquée par une recrudescence des drosophiles. Malgré tout, les vendanges se déroulent dans des conditions favorables à un millésime de qualité.

### **Productions fruitières : une année moyenne en pommes**

Les conditions climatiques hivernales douces sont favorables à une maturité précoce des périthèces de tavelure et les contaminations enregistrées sont plus nombreuses qu'en 2013. En revanche, les conditions printanières sont défavorables au carpocapse et à la tordeuse orientale alors que pour d'autres ravageurs (cochenilles, puceron cendré), la pression est supérieure à celle observée en 2013.

#### **Méthodologie**

La Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques réalisées par les Distributeurs agréés (BNV-D) est une base, gérée par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des risques (INERIS), mise en place dans le cadre des dispositions relatives à la redevance pour pollutions diffuses définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006. Elle compile l'ensemble des déclarations de ventes réalisées par les distributeurs depuis 2008.

La redevance recouvrée auprès des distributeurs agréés, est calculée, d'une part, sur la base de la déclaration annuelle des ventes des distributeurs en application de l'arrêté annuel fixant la liste des substances actives (SA) soumises à la redevance et d'autre part, le taux de redevance (fonction du classement toxicologique des Substances actives).

Les déclarations annuelles s'opèrent au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année effective de vente, **les données de ventes d'une année  $n$  ne sont pas disponibles avant le 15 décembre de l'année  $n+1$ .**

Les ventes sont affectées par distributeur en fonction de leur siège social sans tenir compte de leur zone d'activité qui souvent dépasse les limites départementales. A titre d'exemple, pour des produits utilisés en viticulture, il est estimé que plus de 20 % des ventes réalisées par certains distributeurs girondins concernent des viticulteurs de départements limitrophes comme la Dordogne, la Charente et la Charente-Maritime.

Les quantités de produits vendus au cours d'une campagne sont exprimées en tonnes de produits. Elles peuvent être différentes de celles réellement utilisées en raison de la variation des stocks dans les exploitations (achats réalisés en «morte saison» et utilisés l'année suivante voire deux ans plus tard). Aussi, les ventes régionales de l'année  $n$  ne peuvent être totalement assimilées à l'utilisation réelle des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs l'année  $n$ .

Les données de ventes permettent une approche soit par spécialité commerciale, soit par substance active sans possibilité d'appréciation précise de la filière d'utilisation. En effet, les autorisations de mise sur le marché de nombreux produits phytopharmaceutiques concerne une large gamme d'usage sur différentes cultures (viticulture, arboriculture, maraîchage..).

En conséquence, **les données de vente ne permettent que de donner des tendances d'utilisation des produits en fonction des caractéristiques agricoles globales d'un département et non d'établir un descriptif détaillé et fiable des utilisations par filière.**

# ÉTAT DES LIEUX DES VENTES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE EN 2014

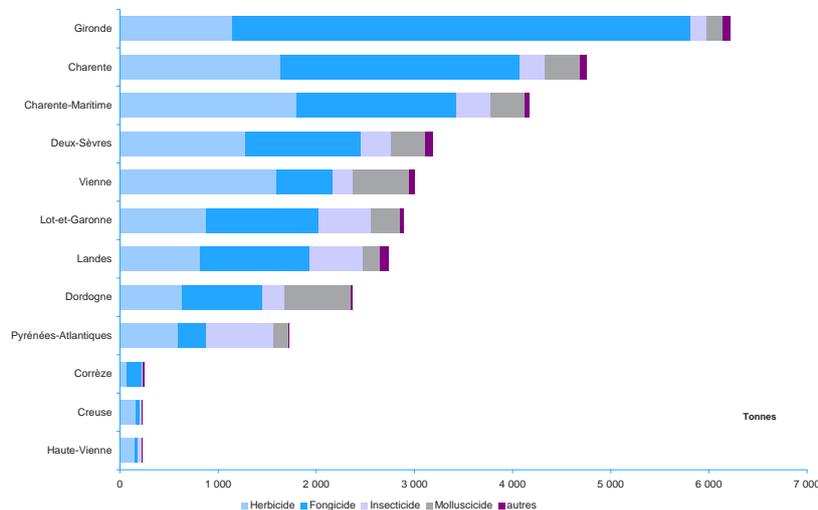
Les données de ventes présentées dans cette note sont extraites de la Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés (BNV-D). Elles ont été analysées uniquement sous l'angle des **quantités vendues de produits commerciaux** (et non des substances actives). Ces données ont également été croisées avec les bases nationales e-phy et e-phy ANSES s'agissant du classement toxicologique des produits, et du guide des intrants utilisables en Agriculture Biologique.

## Des ventes de produits phytopharmaceutiques en lien avec les productions végétales

En 2014, la vente des produits phytopharmaceutiques à usage agricole représente près de 32 000 tonnes. Les départements de Gironde, Charente et Charente-Maritime, à forte orientation viticole, enregistrent les quantités de produits vendues les plus importantes (respectivement 20 %, 15 % et 13 % des volumes régionaux).

Les départements céréaliers des Deux-Sèvres, Vienne, Lot-et-Garonne, Landes représentent quant à eux de 10 % à près de 9 % des volumes régionaux et les départements de polyculture élevage de Dordogne et Pyrénées-Atlantiques respectivement 7,5 % et 5,4 %).

Vente de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2014 par département de vente et catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

## Vente des produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2013 et 2014

Vente selon le type de produit

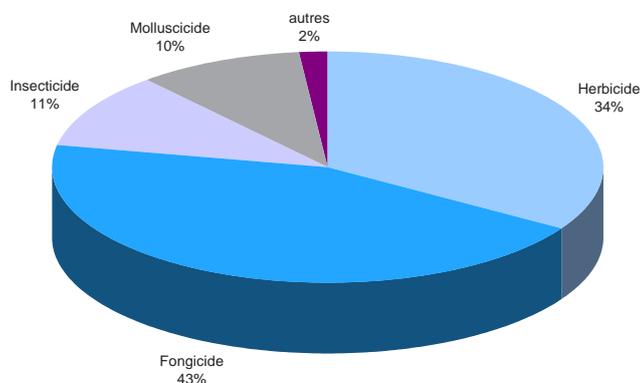
unités : tonnes

	Ensemble des produits			Herbicide		Fongicide		Insecticide		Molluscicide		Autres produits*	
	2013	2014	2014/2013 %	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Charente	3 703	4 753	28,3	1 345	1 632	1 717	2 441	222	257	347	353	73	69
Charente-Maritime	3 644	4 177	14,6	1 655	1 802	1 254	1 623	369	343	322	359	43	50
Corrèze	316	252	-20,2	103	71	153	145	37	21	1	2	22	14
Creuse	173	229	32,3	136	165	20	36	12	17	4	8	1	1
Dordogne	1 478	2 374	60,6	506	626	577	830	124	217	259	681	13	19
Gironde	5 662	6 217	9,8	903	1 142	4 469	4 676	176	155	38	168	75	76
Landes	2 200	2 736	24,4	720	819	989	1 108	251	551	166	167	74	90
Lot-et-Garonne	3 147	2 888	-8,2	1 038	873	1 143	1 146	512	542	401	288	53	39
Pyrénées-Atlantiques	1 603	1 726	7,7	648	597	214	279	552	690	181	151	7	9
Deux-Sèvres	3 182	3 182	0,0	1 266	1 280	1 136	1 176	309	312	398	338	72	76
Vienne	3 748	3 001	-19,9	1 887	1 598	700	565	273	211	800	567	88	60
Haute-Vienne	131	229	74,9	86	153	20	29	19	34	5	11	1	2
<b>Total</b>	<b>28 986</b>	<b>31 764</b>	<b>9,6</b>	<b>10 293</b>	<b>10 759</b>	<b>12 392</b>	<b>14 056</b>	<b>2 855</b>	<b>3 349</b>	<b>2 922</b>	<b>3 093</b>	<b>523</b>	<b>506</b>

\* Autres produits = Acaricides, nématicides, régulateurs de croissance, adjuvants, désinfectants, phéromones, répulsifs

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

## Vente de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2014 par catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Les départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, où les surfaces herbagères dominent très largement (plus de la moitié à trois-quart de la SAU départementale), sont ceux où les quantités vendues sont les plus faibles (moins de 1 % des volumes régionaux).

Comparativement à l'année 2013, les ventes de produits phytopharmaceutiques progressent en 2014 de 9,6 % en moyenne et de 13,4 % pour les fongicides, 4,5 % pour les herbicides et 17,9 % pour les insecticides. L'augmentation des ventes de fongicides est particulièrement notable en Charente et Charente-Maritime où elles progressent de +42 % et + 29,5 %. Cette évolution est à mettre en perspective avec les conditions climatiques et sanitaires des années 2013 et 2014.

Pour autant, d'autres paramètres, plus complexes, rentrent en considération dans la décision de traitement ou de non traitement des cultures. Ainsi, même si on peut considérer que la pression sanitaire est globalement plus faible en 2014 qu'en 2013, les contre-performances de l'année 2013 dues à une pression fongique élevée, associée à des accidents climatiques (grêle), ont pu inciter les producteurs à assurer une protection préventive sans faille de leurs cultures pour garantir une récolte et donc un revenu suffisant.

### Structure des ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine

#### Les fongicides constituent le premier poste de vente

Avec un peu plus de 14 000 tonnes, les produits fongicides sont prédominants. Ils représentent 43 % de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques commercialisés en 2014 à l'échelle de la région.

Viticulture, arboriculture, et grandes cultures, largement présentes sur le territoire (près de la moitié de la SAU régionale) et dont les productions sont fortement dépendantes de la maîtrise de la protection phytosanitaire, expliquent cette situation.

Les départements viticoles de Gironde, Charente et Charente-Maritime totalisent 62 % des volumes de fongicides vendus

dans la région. La place prépondérante de la viticulture dans ces départements (près du cinquième de la SAU départementale) ainsi que les enjeux de la protection phytosanitaire pour cette culture, dans un contexte de climat océanique favorable au développement des maladies fongiques, participent à la contribution élevée des ventes de fongicides. En viticulture, la lutte contre le mildiou et l'oïdium (black rot et Botrytis dans une moindre mesure) apparaît incontournable. Les doses d'emploi élevées, plusieurs kg/ha, de certains fongicides (à base de soufre et cuivre notamment) impactent également les tonnages vendus.

Le nombre de traitements mis en œuvre chaque année est fortement dépendant de la climatologie. Pour information, l'enquête relative aux pratiques culturales en viticulture réalisée en 2013, montre qu'en moyenne 18,5 traitements fongicides ont été réalisés en Bordelais et 18,2 en Cognac sur un total respectivement de 22,8 et 24,2 traitements. La valeur moyenne de l'Indice de Fréquence de Traitement Fongicide (IFTF) qui comptabilise le nombre de doses utilisées, est, respectivement, de 14,5 en Bordelais (dont 1,6 lié aux produits de bio contrôle) et de 14,7 en Cognac (dont 0,5 lié aux produits de bio contrôle).

#### Les herbicides représentent le tiers des ventes

Les herbicides constituent le second poste de vente avec près de 11 000 tonnes commercialisées en 2014 soit près de 34 % des volumes de produits vendus en Nouvelle-Aquitaine. Les herbicides sont principalement vendus dans les départements de Charente-Maritime, Charente, Vienne et Deux-Sèvres. Ces quatre départements totalisent 59 % des volumes d'herbicide vendus dans la grande région. Cette situation est à rapprocher de l'importance des grandes cultures sur ces territoires, un peu plus de 1 million d'hectares en 2014, pour lesquelles le désherbage est une problématique majeure. De plus, même si les pratiques évoluent, le désherbage chimique de la vigne est encore largement développé dans le vignoble charentais comparativement à d'autres vignobles.



En viticulture, l'enherbement des inter-rangs est globalement en progression même si la situation est contrastée d'un vignoble à l'autre. Ainsi dans le Bordelais, 83 % du vignoble est enherbé dont plus de la moitié sur tous les inter-rangs (enquête Pratiques culturales en viticulture 2013). Le modèle dominant repose sur un entretien mécanique de l'inter-rang couplé à un désherbage chimique du rang de vigne, ce qui permet de

limiter l'utilisation des herbicides à un tiers de la surface de la parcelle.

Enherbement des vignes, limitation des applications chimiques uniquement sous le rang et diminution des doses utilisées d'herbicide contribuent efficacement à une réduction d'utilisation des herbicides. En 2013, l'Indice de Fréquence de Traitement Herbicide (IFTH) moyen est de 0,4 en bordelais et de 0,3 en Dordogne. Cette dernière valeur est une des plus faibles sur l'ensemble des vignobles au plan national.

Dans le charentais, l'enherbement de l'inter-rang est moins développé, moins de cinq hectares sur huit, soit 62 % du vignoble enherbé un inter rang sur deux. Il en résulte un IFTH moyen de 0,7 en 2013.

### Insecticides, molluscicides et autres produits totalisent ensemble 23 % des ventes

Les insecticides représentent 11 % des ventes. Les départements du sud de la région : Pyrénées-Atlantiques, Landes et Lot-et-Garonne capitalisent à eux seuls plus de la moitié des ventes d'insecticides.

Les molluscicides et les autres produits (dont acaricides, nématicides, régulateurs de croissance, ...) représentent respectivement 10 % et 2 % des ventes. Ces produits sont essentiellement destinés à lutter contre les ravageurs du sol et limaces qui peuvent occasionner des dégâts importants sur les cultures de maïs ou de légumes de plein champs principalement localisées dans le Sud de la région. La part des molluscicides dans le tonnage des ventes est d'autant plus significative que les quantités utilisées par traitement sont relativement élevées (de 10 à 15 kg/ha selon les produits).

En Gironde, sur vigne, malgré l'extension du périmètre de lutte obligatoire contre la flavescence dorée, la part des insecticides dans le total des produits phytopharmaceutiques vendus reste relativement faible (2,5 % des ventes en 2014). L'aménagement de la lutte insecticide grâce à la surveillance du vignoble mise en œuvre par les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles contribue globalement à une moindre utilisation des insecticides. Suivant l'enquête «Pratiques culturales en viticulture» de 2013, en moyenne 2 traitements insecticides sont réalisés pour une valeur moyenne de l'IFT insecticide de 2 dont 0,1 lié à des produits de bio contrôle.

### Classement toxicologique des produits vendus en Nouvelle-Aquitaine

Les ventes de produits ont été analysées en tenant compte de leur classification toxicologique. Cette analyse a été conduite en considérant le classement toxique (T), très toxique (T+) ou cancérigène (C), mutagène (M) ou toxique pour la reproduction (R) du produit phytopharmaceutique (Cf définitions dans l'encadré p7).

En 2014, les ventes de produits phytopharmaceutiques présentant une classification T, T+ ou CMR (quelle que soit la catégorie) représentent 21,4 % du total des quantités vendues. Un peu moins de 20 % correspondent à des produits classés CMR de catégorie 2 (effet sur la santé



©S.Launes/DRAAF Nouvelle-Aquitaine-SRAL



©Cheick Saïdou/Min.agri.fr



©S.Launes/DRAAF Nouvelle-Aquitaine-SRAL

### Vente des produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2013 et 2014

Vente selon la classification toxicologique du produit commercial

	2013		2014	
	Ensemble des produits (tonnes)	Dont part des produits classés T, T+ ou CMR (%)	Ensemble des produits (tonnes)	Dont part des produits classés T, T+ ou CMR (%)
Charente	3 703	27,7	4 753	27,1
Charente-Maritime	3 644	24,0	4 177	24,6
Corrèze	316	22,7	252	25,5
Creuse	173	13,9	229	12,9
Dordogne	1 478	15,1	2 374	12,6
Gironde	5 662	28,7	6 217	29,2
Landes	2 200	8,0	2 736	8,6
Lot-et-Garonne	3 147	16,0	2 888	20,5
Pyrénées-Atlantiques	1 603	8,3	1 726	8,8
Deux-Sèvres	3 182	23,9	3 182	23,8
Vienne	3 748	16,1	3 001	17,3
Haute-Vienne	131	14,5	229	11,5
Total	28 986	20,8	31 764	21,4

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

### Les produits CMR de quoi s'agit-il ?

Certains agents chimiques, à moyen ou long terme, peuvent avoir, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Ils sont dénommés agents CMR (terme issu de la réglementation sur la prévention des risques chimiques).

- Cancérogènes (C) substances ou mélanges qui peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence,

- Mutagènes (M) substances ou mélanges qui peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence,

- Toxiques pour la reproduction (R) substances ou mélanges qui peuvent porter atteinte aux fonctions sexuelles et capacités reproductives des êtres humains ou produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires sur leurs descendants.

La classification des molécules et mélanges se

base sur leurs propriétés toxicologiques aussi bien les effets aigus (à court terme) et chroniques (à long terme) considérés sous l'angle d'une exposition unique ou d'expositions répétées ou prolongées. Elle repose sur des règles harmonisées applicables à toutes substances et pas seulement phytopharmaceutiques, telles que fixées en application de la réglementation applicable dans l'Union européenne dite «règlement CLP». Ce règlement CLP établit les différentes catégories de danger qui définissent le niveau de preuve de l'effet CMR observé. Sont ainsi définis deux catégories, la catégorie 1, qui se subdivise dans les 2 sous catégories 1A et 1B, et la catégorie 2.

La catégorie 1 regroupe des substances ou mélanges dont l'effet sur la santé est avéré ou pour lesquels il existe une forte présomption. Le classement dans cette catégorie s'appuie sur des données issues d'études sur l'homme ou l'animal mettant en évidence des résultats

probants ou des liens de causalité avérés. Pour la catégorie 2, l'effet sur la santé de la substance ou du mélange est considéré comme possible mais les études disponibles sont insuffisantes pour permettre de les classer dans la catégorie 1. Les produits C, M ou R de catégorie 1 mentionnent sur leur étiquetage le terme DANGER couplé aux phrases de risque H340, H350 ou H360.

Les produits C, M ou R de catégorie 2 mentionnent sur leur étiquetage le terme ATTENTION couplé aux phrases de risques H341, H351, H361 ou H362.

Un mélange est classé comme cancérigène, ou mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 s'il contient une substance classée cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 à une concentration égale ou supérieure à un seuil de concentration fixé le règlement CLP.

considéré comme possible mais non avéré), moins de 1 % sont des produits classés CMR de catégorie 1 et 0,6 % des produits classés T ou T+.

Parmi les produits classés CMR de catégorie 1, il s'agit exclusivement de produits composés d'une substance active classée toxique pour la reproduction (R1). Aucun produit classé cancérigène de catégorie 1 (C1) ou mutagène de catégorie 1 (M1) n'a été vendu dans la région en 2014.

Parmi les produits classés T ou T+, il s'agit essentiellement de nématicides (56 % des ventes de cette catégorie) utilisés en traitement de sols notamment dans les Landes et en Gironde, dans une moindre mesure d'herbicides (41 %), d'insecticides (2 %) et de molluscicides (1 %).

Globalement, les produits phytopharmaceutiques vendus présentant un classement toxicologique, sont en majorité des fongicides (près de 73 %), 25 % sont des herbicides et le reste des nématicides, insecticides, molluscicides (respectivement 1,6 %, 1,2 % et 0,03 %).

60% des ventes de produits classés T, T+, ou CMR concernent trois départements : Charente, Charente-Maritime et Gironde. En Gironde, en 2014, la part des produits classés T, T+ ou CMR (29,2 % des volumes vendus) est supérieure à la moyenne régionale (21,4 %). Si une spécialité commerciale peut être autorisée sur différentes cultures, il ressort toutefois que 98 % des spécialités fongicides vendues et classées T, T+ ou CMR disposent d'une autorisation sur vigne. Il s'agit principalement de produits à base de folpel (72 % des fongicides classés) et, dans une moindre mesure, de spécialités à base de cymoxanil ou mancozèbe. Là aussi, les difficultés et pertes de récolte rencontrées lors du millésime 2013 peuvent expliquer l'augmentation en 2014 des ventes de ce type de produits présentant une certaine curativité.

En Charente et Charente-Maritime, le constat est identique. La part relative des produits classés T, T+ ou CMR est supérieure à la moyenne régionale (respectivement 27,1 % et 24,6 % des volumes totaux) avec une dominante de produits autorisés sur vigne.

La part des ventes de produits classés T, T+, ou CMR est relativement stable en 2014 comparativement à l'année 2013

(201,4 % contre 20,8 %) avec des situations diverses selon les départements. Néanmoins, il est difficile de faire une analyse fine de ces évolutions. L'augmentation des produits classés T, T+, ou CMR, pour certains départements (Charente-Maritime, Gironde, Pyrénées-Atlantiques), suit l'augmentation globale des ventes. A l'inverse, pour d'autres, alors que les ventes totales de produits phytopharmaceutiques progressent, la part des produits classés T, T+, ou CMR diminue (Dordogne, Haute-Vienne).

### Les produits utilisables en agriculture biologique représentent 13 % des quantités vendues

Les ventes de produits phytopharmaceutiques ont également été analysées en considérant les possibilités de leur utilisation en agriculture biologique\*. Ces produits représentent 13 % des ventes régionales en 2014. Ce sont pour une large majorité des fongicides à base de soufre ou de cuivre (91 % des volumes).

La part des produits utilisables en agriculture biologique dans les ventes totales progresse peu entre 2013 et 2014 (de 12,8 à 13 %).

Elle fléchit en Gironde en passant de 31,2 % à 27,3 % entre 2013 et 2014. Toutefois, ce département affiche la part la plus importante de vente de ce type de produits. La moindre vente de produits utilisables en agriculture biologique en Gironde, en 2014, pourrait s'expliquer par un recul de l'utilisation du cuivre et du soufre, au profit de produits ayant une plus grande persistance d'action du fait des difficultés rencontrées lors de la campagne 2013.

Les produits insecticides, molluscicides ou à base de phéromones représentent respectivement 4 %, 3 % et 1 % des produits vendus utilisables en agriculture biologique. S'agissant des phéromones, il convient néanmoins de rappeler que les données étant exprimées en tonnage, celles-ci pèsent peu au regard des autres produits.



## Vente de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2013 et 2014

Vente selon leur utilisation en agriculture biologique

	2013		2014	
	Ensemble des produits (tonnes)	Dont produits utilisables en agriculture biologique (%)	Ensemble des produits (tonnes)	Dont produits utilisables en agriculture biologique (%)
Charente	3 703	11,2	4 753	14,2
Charente-Maritime	3 644	8,0	4 177	9,7
Corrèze	316	23,7	252	29,8
Creuse	173	0,0	229	5,6
Dordogne	1 478	13,5	2 374	13,7
Gironde	5 662	31,2	6 217	27,3
Landes	2 200	2,1	2 736	1,8
Lot-et-Garonne	3 147	17,7	2 888	18,2
Pyrénées-Atlantiques	1 603	3,9	1 726	4,5
Deux-Sèvres	3 182	7,3	3 182	7,3
Vienne	3 748	1,7	3 001	2,3
Haute-Vienne	131	0,2	229	0,7
Total	28 986	12,8	31 764	13,0

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

La part la plus importante des ventes de produits utilisables en agriculture biologique est enregistrée en Gironde avec 27 % des ventes en 2014. Il s'agit principalement de produits à base de cuivre ou de soufre (95 %). Bien qu'autorisés sur de nombreuses cultures, ils sont très largement liés à la protection du vignoble que ce soit en conduite conventionnelle ou biologique.

Les phéromones sont principalement vendues en Gironde où elles représentent près de 3 % des produits vendus utilisables en agriculture biologique. Elles sont utilisées pour la lutte par confusion sexuelle, contre les tordeuses de la vigne. Cette méthode de lutte permet de limiter le recours aux insecticides classiques mais son coût élevé freine son développement. Ainsi, la technique est mise en œuvre le plus souvent dans les appellations du bordelais dont celles de la rive gauche de la Garonne (Médoc, Graves, Sauternais). La confusion sexuelle a été utilisée sur 20 % des surfaces viticoles de cette zone en 2013 selon l'enquête «pratiques culturales». S'agissant des vignobles charentais et bergeracois, cette technique reste marginale.

\* y compris les produits de biocontrôle. La liste des produits de biocontrôle est consultable sur la note de service DGAL/SDQSPV/2016-853 du 03/11/2016



Les données de vente issues de la BNV-D ne peuvent pas être reliées de façon simple aux utilisations réelles de produits phytopharmaceutiques par filière agricole. Elles permettent néanmoins de donner une tendance globale en intégrant les caractéristiques agricoles des départements ainsi que les conditions climatiques et sanitaires de l'année.

Un suivi de l'évolution de ces données sur un pas de temps plus long est indispensable pour appréhender d'éventuels changements de pratiques.